

Vendredi 2 mai 1952.

Conférence diplomatique pour l'élaboration
d'une convention universelle sur le droit
d'auteur, Genève, 18 août - 6 septembre 1952.

Département politique. Proposition du 23 avril 1952 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
30 avril 1952 (modification).

Dans son rapport joint, le département des finances et des
douanes propose de modifier le chiffre 2 du dispositif.

Après discussion, il est

d é c i d é :

1. d'allouer un montant de 42 500 fr. pour l'organisation et
le fonctionnement de la conférence diplomatique pour l'éla-
boration d'une convention universelle sur le droit d'auteur
qui se tiendra à Genève du 18 août au 6 septembre 1952;
2. d'inscrire ce montant dans le message sur les crédits sup-
plémentaires, première série, rubrique :
201.373.03 Conférence diplomatique sur le droit d'auteur;
3. de prendre note de la décision du Conseil d'Etat de Genève
d'allouer un crédit de même montant;
4. de charger le département politique de prendre, d'entente
avec le département des finances et des douanes et avec la
chancellerie fédérale, toutes mesures utiles en vue d'assu-
rer le bon fonctionnement de la conférence diplomatique
dans le cadre du budget précité de 85 000 fr.

Extrait du procès-verbal au département politique (5 expl.),
au département des finances et des douanes et au département de
justice et police pour information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Ober